

Objet : Création d'un diplôme d'établissement post-grade sur la thématique des réseaux d'énergie en ville

Délibération du Conseil d'administration du 13 octobre 2025

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20251013-DCA2025040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et la nomination de son directeur,

Vu les statuts de la Régie et, notamment, leurs articles 3 et 18,

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

Délibère :

Article 1er : Le projet de création d'un diplôme d'établissement post-grade sur la thématique des réseaux d'énergie en ville est approuvé.

Article 2 : Le directeur de l'EIVP est chargé de déposer la demande de labellisation de cette formation auprès de la Conférence des grandes écoles.

